



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1590

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Projet de renouvellement urbain du quartier de Terrailon - Mission de relogement 2016 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Longueval

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 10 novembre 2016****Délibération n° 2016-1590**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Projet de renouvellement urbain du quartier de Terraillon - Mission de relogement 2016 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Terraillon fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 22 février 2008. Ses objectifs sont la redéfinition d'une armature urbaine cohérente, la restructuration des copropriétés en unités de petite taille dans un souci de meilleure appropriation et de gestion, le renouvellement et la diversification de l'offre de logements au travers d'opérations de démolition/reconstruction. Le programme de démolition est établi à 390 logements.

Le partenariat entre Alliade habitat, la Commune de Bron et la Métropole de Lyon est formalisé depuis 2006 autour des objectifs de relogement liés au renouvellement urbain. Une convention tripartite délibérée le 10 juillet 2006 portait sur la période 2006-2010 et a été prolongée par un avenant approuvé par délibération du Conseil n° 2010-1306 du 15 février 2010. Depuis, des conventions financières sont adoptées annuellement pour assurer la continuité du relogement opérationnel dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

La première phase du projet de renouvellement urbain porte sur le secteur Caravelle. Les relogements sont achevés et les travaux d'aménagement sont en cours. La phase 2 concerne la copropriété Terraillon et fait l'objet d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). Le relogement est en cours sur la copropriété où près de 200 ménages sont concernés. A ce jour, plus de 90 % des familles vivant sur la zone de démolition du quartier de Terraillon ont été relogées.

Au vu de ces éléments, il apparaît nécessaire de poursuivre la mission de relogement pour 2016.

Sous la coordination de l'équipe-projet de la Maison du Terraillon, Alliade habitat, en qualité de maître d'ouvrage de la mission relogement, s'engage à :

- accompagner le relogement des ménages selon leur statut d'occupation et notamment avec une attention particulière pour les ménages les plus en difficultés,
- assurer le suivi des opérations de relogement par le renseignement des différents outils de suivi et la centralisation des différentes sources d'informations en lien avec le groupe opérationnel relogement.

Le montant global de la mission de relogement est évalué à 96 600 € TTC pour l'année 2016. Le plan de financement ci-dessous prévoit une participation financière de la Métropole à hauteur de 48 300 € TTC :

|                   | Répartition (en %) | Montant (en €) | Pour mémoire montant 2015 |
|-------------------|--------------------|----------------|---------------------------|
| ANRU              | 34                 | 32 844         | 30 879                    |
| Métropole de Lyon | 50                 | 48 300         | 45 410                    |
| Commune de Bron   | 8                  | 7 728          | 7 265                     |
| Alliade habitat   | 8                  | 7 728          | 7 266                     |
| <b>Total</b>      | <b>100</b>         | <b>96 600</b>  | <b>90 820</b>             |

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 48 300 € au profit d'Alliade habitat pour la mission relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Terrailon à Bron,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon, la Commune de Bron et Alliade habitat, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 515 - opération n° 0P17O4519.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.**